



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

RESTITUTION DE L'EVRPS AU CNSF

L'UNSA DÉCLENCHE UNE CSSCT EXTRA

Le 24 septembre dernier, deux membres de la CSSCT¹ sûreté de l'UNSA-Ferroviaire ont participé à la restitution de l'EVRPS au sein du CNSF² pour les agents et les managers.

L'UNSA RESTE ATTENTIVE AU SUIVI DE CE PLAN D'ACTIONS AU SEIN DU COLLECTIF, MAIS ÉGALEMENT SUR LES SITUATIONS INDIVIDUELLES.

LES RÉSULTATS

Cette évaluation faisant état de risques psychosociaux (RPS), les membres de l'UNSA ont demandé une CSSCT extra afin d'alerter la direction sur les conditions de travail au sein du collectif du CNSF et pour demander un plan d'actions concret de prévention des RPS.

MERCREDI 9 OCTOBRE

Une CSSCT extra a eu lieu, avec la présence d'un médecin du travail. Ont été abordées les différentes thématiques que sont la charge psychologique, l'autonomie, la latitude décisionnelle et la reconnaissance, avec plusieurs propositions d'actions : mise en place d'un « coupeur », point hebdo entre CVSI³ et VP⁴, extension d'une table délocalisée sur l'Ouest, augmentation des effectifs, prévoir une intervention du pôle psychologique, relier certains logiciels entre eux, aménagement de postes en fin de carrière,

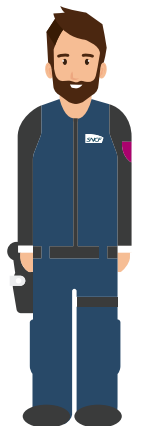
QUÉSACO LES EVRPS

L'évaluation des risques professionnels (EVRPS) relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité, de protéger la santé des salariés et de procéder à l'évaluation des risques dans le cadre de la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels.

mesures pour rendre plus attractif le CNSF, GPEC⁵ à quatre ans, prime spécifique pour les ADPx et les permanents du PC⁶, etc.

QUE RETENIR ?

Les membres de l'UNSA ont demandé à la direction la présentation d'un plan d'actions au sein du collectif du CNSF et l'intégration du support dans le document unique, tout en rappelant l'importance de le mettre en place rapidement. La direction s'engage à une présentation rapide et à prendre certaines mesures du plan d'actions dès le mois de novembre.



¹Commission santé, sécurité & conditions de travail.

²Centre national sûreté ferroviaire.

³Centre vidéo sûreté Île-de-France.

⁴Vidéo patrouille.

⁵Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

⁶Poste de commandement.

